



Service de la synthèse budgétaire

OBJET : Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015

2015 DFA 5G

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 16 et 17 mars 2015, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2015 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 1533 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 294 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 3 218 M€.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2014 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 324 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1331 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 388 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 316 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2014.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

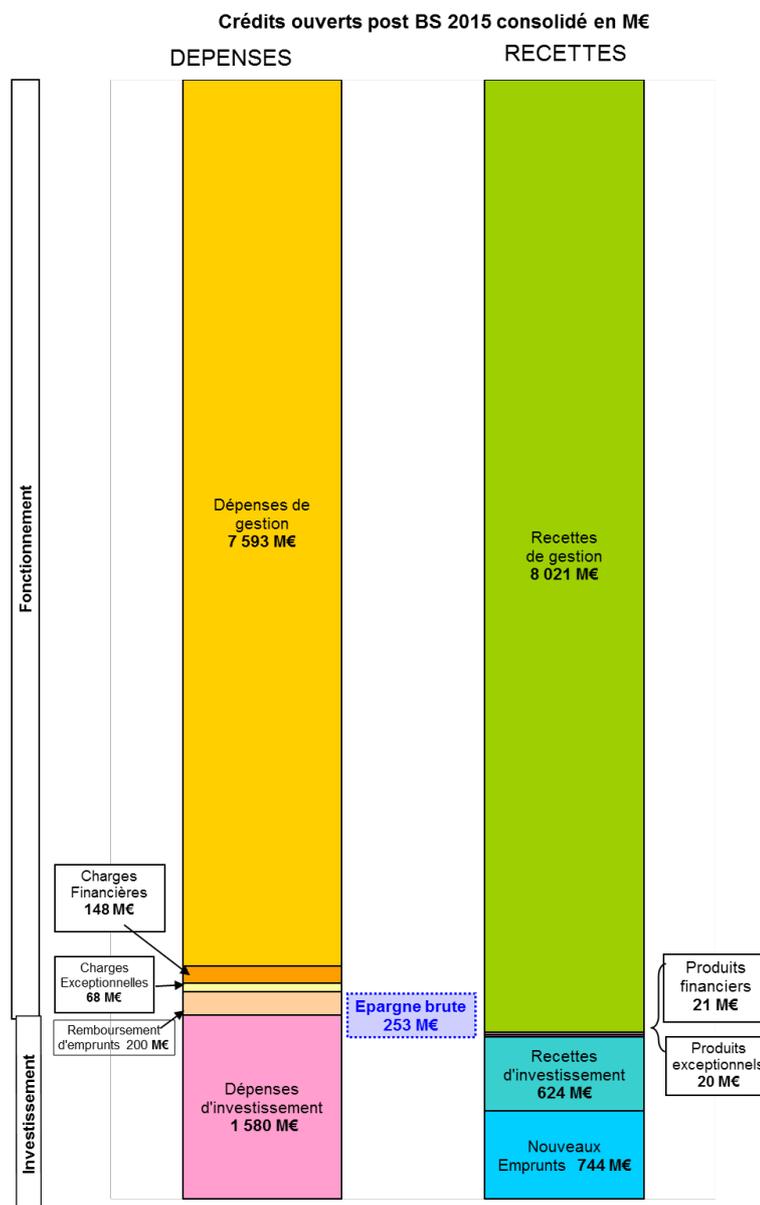
1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015.....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2015.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	
PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
(Document budgétaire)	
PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	
(Individualisation des autorisations de programme)	

1^{ère} Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2015

A// L'équilibre général du BS 2015

Le projet de BS 2015 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 159,29 M€ permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires, d'autofinancer 65,01 M€ de dépenses additionnelles d'investissement. S'y ajoutent 28,33 M€ de recettes d'investissement ; l'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir l'intégralité du besoin de financement en investissement, si bien que l'autorisation d'emprunt demeure inchangée, limitée à 744 M€ (soit le montant du BP).



B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 93,34 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de 6,28% par rapport au BP 2015.

Les inscriptions nouvelles pour les **dépenses de travaux** sont de **74,40 M€** par rapport au budget primitif. 62,08 M€ au titre de l'acquisition d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13^{ème}), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne avec une localisation qui garantit une proximité géographique avec les directions centrales déjà implantées dans cet arrondissement, avenue de France. De plus, cette implantation traduit un engagement fort de la Ville d'investir dans des secteurs en forte mutation urbaine. 4,08 M€ pour achever le programme de renouvellement des revêtements routiers sur le boulevard périphérique par la pose d'enrobés phoniques sur l'ensemble des tronçons mitoyens des zones d'habitation, 0,80 M€ pour financer les premières études visant à prolonger le T3 jusqu'à la Porte Maillot, et 3,73 M€ pour la rénovation et pour le développement du projet de supervision des centres thermiques consistant dans la mise en place d'un outil d'analyse et de pilotage en temps réel des centres thermiques de plus de 70 Kwh et dans la création d'une salle de commande. Ce dispositif permettra de réaliser des économies substantielles sur les dépenses de fluides. Par ailleurs, 3,00 M€ financeront le Marché de Performance Énergétique dans les écoles et 0,44 M€ sont consacrés aux travaux de rénovation du café Mondes et Médias, suite à l'incendie qui a ravagé ce café situé sur la place de la République.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **19,38 M€**. 14,44 M€ dans le cadre du protocole d'accord relatif à la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP. Ce protocole intervient dans le cadre plus général de l'opération de résiliation des conventions dites de gestion conformément aux engagements pris par la collectivité parisienne auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la MILOS (15,12 M€ en recettes). 0,64 M€ pour des actions « plan climat », avec notamment l'installation de bornes de recharge électrique dans le parc Floral et de Boulogne.

Parmi les **autres dépenses réelles d'investissement** 42,00 M€ sont inscrits pour la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris, 4,20 M€ pour le désamiantage du Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB) et 1,00 M€ qui seront consacrés à l'aide au développement de la logistique urbaine durable dans le but de réduire l'empreinte écologique du transport de marchandises en milieu urbain, par la mise en place d'une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, par ajustement aux prévisions d'exécution, les subventions d'équipement présentent une variation à la baisse de 29,81 M€ et 215,12 M€ strictement équilibrés en dépenses et en recettes sont inscrits pour la passation des écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme, ainsi que 52,52 M€ de restes à réaliser.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 28,33 M€, soit + 4,76 % par rapport au BP 2015.

Les **subventions d'équipement et dotations** augmentent de 2,50 M€ au titre des amendes de police.

Le produit des **immobilisations financières et remboursements de prêts** augmentent de 12,76 M€ avec 7,63 M€ pour l'inscription de la récupération de la TVA pour les travaux de la Gaité Lyrique et du cinéma le Louxor et 5,12 M€ supplémentaires liés à la résiliation des conventions de gestion passées avec la SAGI.

Les **autres recettes réelles d'investissement** progressent de 13,07 M€.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 118,39 M€, soit une augmentation de 1,54 % par rapport au BP 2015.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **15,90 M€**, dont 2,10 M€ de restes-à-réaliser. La contribution versée au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris augmente de 6,54 M€, notamment pour prendre en considération la prise d'effet retardée au 1^{er} avril 2015 de la révision du règlement municipal des aides sociales facultatives, en particulier au titre du dispositif Navigo Emeraude Améthyste. Les dépenses d'allocations RMI/RSA sont augmentées de 6,00 M€ ainsi que celles relatives à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), en hausse de 1,10 M€.

Les **dépenses de péréquation** font l'objet d'une inscription de **8,30 M€** supplémentaires, dont 7,95 M€ au titre du fonds de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et 2,09 M€ au titre du fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Conformément aux montants communiqués par la DGCL pour l'exercice 2015, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), au Fond de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF), et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont minorées à hauteur, respectivement, de 1,03 M€, 0,63 M€ et 0,08 M€. Les dépenses de péréquation progressent de 1,85% par rapport au BP 2015.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **61,55 M€** par rapport à l'inscription au BP 2015, dont 26,44 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2014).

Il est proposé d'inscrire 12,00 M€ pour la réalisation de travaux de voirie pour compte de tiers (équilibrés en recettes), 0,50 M€ pour le dispositif Velib' (également équilibrés en recettes), 0,22 M€ pour l'opération « Paris Respire » et 0,06 M€ pour l'extension des horaires d'ouverture des sanisettes situées dans les zones les plus fréquentées.

Les charges relatives à l'aide sociale à l'enfance progressent de 6,89 M€, cette hausse portant principalement sur l'augmentation des dépenses liées aux personnels intérimaires (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

L'inscription au titre des fluides est majorée de 3,50 M€ compte tenu principalement de l'ouverture de nouveaux équipements. Les honoraires de notaires corrélés au volume de préemptions réalisées dans le cadre du compte foncier logement progressent de 1,20 M€. Les crédits sont également majorés de 0,81 M€ pour l'organisation d'événements en lien avec la COP 21, et de 0,50 M€ pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Ambition Olympique et Paralympique dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques. Enfin, il est proposé d'inscrire 0,39 M€ supplémentaires

pour renforcer l'équipement des agents de sécurité de la Ville de Paris suite aux attentats du mois de janvier dernier.

Les **contributions** de la collectivité parisienne progressent de **0,93 M€**. Une inscription de 0,80 M€ supplémentaires est proposée pour la contribution versée au SYCTOM pour financer la hausse des prix à la tonne et de la part population. En outre, une inscription complémentaire de 0,13 M€ est proposée pour la Préfecture de Police.

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **4,74 M€**, dont 0,25 M€ de restes à réaliser. Pour permettre le déploiement du dispositif « Multiloc », créé lors du Conseil de Paris de mars dernier, une inscription de 1,63 M€ est proposée. Au total, ce sont 1,80 M€ de crédits de fonctionnement et 0,50 M€ d'autorisations de programme qui sont consacrés à ce dispositif. La subvention de fonctionnement versée à l'association Action Sociale pour les Personnels de la ville de Paris (ASPP) est majorée de 0,75 M€. Sont également proposés : 0,33 M€ pour l'ajustement de la subvention versée aux parcs interdépartementaux conformément au budget adopté lors des derniers Conseils d'administration, 0,30 M€ pour le financement d'appels à projets pour soutenir les initiatives sur le thème de la citoyenneté et de la laïcité dans les quartiers Politique de la Ville, 0,19 M€ de subventions complémentaires à destination des jeunes et du sport et 0,12 M€ pour le financement d'actions de coopération internationale sur le traitement des déchets dans l'extension du dispositif de la loi Oudin aux déchets. La dotation de fonctionnement des collèges est par ailleurs minorée de 1,34 M€ sous l'effet contracté d'une baisse de 1,85 M€ des dépenses de chauffage des collèges désormais intégralement et directement réglées par la Région Ile-de-France (puis refacturées au Département de Paris) et d'une hausse de 0,50 M€ de la dotation de restauration scolaire.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de 24,18 M€, dont 14,66 M€ d'inscriptions semi-budgétaires techniques pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental. La Ville doit par ailleurs rembourser 3,24 M€ de trop-perçu de loyers, dans le cadre du protocole d'accord relatif à la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP. Ce protocole intervient dans le cadre plus général de l'opération de résiliation des conventions dites de gestion conformément aux engagements pris par la collectivité parisienne auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la MILOS. Enfin, 5,00 M€ seront nécessaires pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs émis sur des comptes de tiers pour des interventions sur la voirie, et 0,13 M€ pour l'organisation d'événements sportifs en 2015.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 2,80 M€ au titre des inscriptions relatives au budget supplémentaire des États spéciaux d'Arrondissements.

▪ Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 24,10 M€, soit une hausse de 0,30 % par rapport au BP 2015.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2014 après affectation à la section d'investissement s'élève à **159,29 M€**.

Les **impôts et taxes** diminuent de 2,70 M€ pour ajuster les recettes de Taxe sur l'électricité sous l'effet de la baisse de la consommation finale des ménages. Les **compensations de transferts de compétences** diminuent par ailleurs de 0,60 M€ au titre des reversements de frais de gestion de

taxes foncières sur les propriétés bâties pour le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) conformément aux montants notifiés.

Les **produits d'exploitation** sont augmentés de **0,50 M€**, sous l'effet de l'ajustement de la participation des usagers au dispositif Vélib' à la fréquentation observée. Les **subventions et participations** sont majorées de **0,38 M€** dont 0,30 M€ au titre des dispositifs de maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) équilibrés en dépenses et 0,08 M€ de participations de l'ADEME pour l'organisation des États généraux de l'économie circulaire.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en hausse de **20,68 M€**, dont 17,00 M€ au titre des travaux de voirie correspondant à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs (en lien avec l'inscription de 17,00 M€ prévue en dépenses), et 2,9 M€ d'ajustements à la hausse des remboursements des dépenses de fluides des Etats Spéciaux d'Arrondissements vers le budget général.

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de **5,84 M€** ; ils sont intégralement constitués des recettes prévues par le protocole d'accord susmentionné relatif à la résiliation des conventions immobilières de 1980 signées avec la SAGI et RIVP (solde de loyers à percevoir par la Ville).

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Logement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au logement augmentent de 1,93 M€ dont 1,63 M€ suite à la création du dispositif Multiloc au Conseil de Paris de mars 2015 (pour un total de 1,80 M€ de crédits de fonctionnement consacrés à ce dispositif) et 0,30 M€ au titre des études de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), crédits équilibrés en recettes.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 0,30 M€ au titre des études de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Les **dépenses d'investissement** varient à la hausse de 0,40 M€ dont 0,70 M€ pour les travaux dans les copropriétés et les immeubles communaux et une baisse de 0,30 M€ au titre des études de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), réimputés en dépenses de fonctionnement.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 23,69 M€. 17,47 M€ sont consacrés aux travaux pour comptes de tiers (dont 5,00 M€ au titre de l'annulation de titres sur exercices antérieurs émis sur des comptes de tiers pour des interventions sur la voirie). Il est également proposé d'inscrire 1,20 M€ au titre des honoraires de notaires corrélés au volume de préemptions réalisées dans le cadre du compte foncier logement, et 0,80 M€ pour ajuster la contribution versée au SYCTOM. Par ailleurs, 0,22 M€ sont dédiés à l'opération « Paris Respire », 0,12 M€ à la coopération internationale pour le traitement des déchets et 0,10 M€ à la réalisation d'études sur les bio-déchets.

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 18,06 M€, dont 17,47 M€ au titre des travaux pour comptes de tiers.

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 64,26 M€. 62,08 M€ au titre de l'acquisition d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13^{ème}), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne avec une localisation qui garantit une proximité géographique avec les directions centrales déjà implantées dans cet arrondissement, avenue de France. De plus, cette implantation traduit un engagement fort de la Ville d'investir dans des secteurs en forte mutation urbaine. 4,08 M€ pour achever le programme de renouvellement des revêtements routiers sur le boulevard périphérique par la pose d'enrobés phoniques sur l'ensemble des tronçons mitoyens des zones d'habitation, 0,80 M€ pour financer les premières études visant à prolonger le T3 jusqu'à la Porte Maillot. 2,00 M€ seront consacrés à l'aide au développement des véhicules propres (1,00 M€), cette inscription permettra d'accompagner le déploiement du plan anti-pollution, qui prévoit de nouvelles mesures telles que le subventionnement des vélos-cargos, ainsi que des aides aux professionnels ou aux copropriétés, et à la logistique urbaine durable (1,00 M€) durable dans le but de réduire l'empreinte écologique du transport de marchandises en milieu urbain, par la mise en place d'une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés. 0,64 M€ supplémentaires seront investis en faveur d'actions pour le plan climat notamment installation de bornes de recharge électrique dans le parc Floral et de Boulogne.

- Développement Économique

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées au développement économique sont ajustées de 4,87 M€. Dans le cadre du protocole d'accord concernant la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP, la Ville s'est engagée à rembourser à la RIVP 3,49 M€. Ce protocole intervient dans le cadre plus général de l'opération de résiliation des conventions dites de gestion conformément aux engagements pris par la collectivité parisienne auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la MIILOS. Par ailleurs, 0,16 M€ seront consacrés au renforcement des actions de formation à destination des apprentis.

Les **recettes de fonctionnement** atteignent 5,84 M€ et sont intégralement constituées des recettes prévues dans le protocole d'accord susmentionné, relatif à la résiliation des conventions immobilières de 1980 signées avec la SAGI et RIVP.

Les **dépenses d'investissement** dédiées au développement économique progressent de 14,86 M€. Dans le cadre du protocole d'accord concernant la résiliation des conventions immobilières de 1980, la Ville s'est engagée à rembourser à la RIVP 14,44 M€. Par ailleurs 0,43 M€ sont consacrés

aux travaux de rénovation du café Mondes et Médias, suite à l'incendie qui a ravagé ce café situé sur la place de la République.

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de 5,12 M€, dans le cadre également de la résiliation des conventions immobilières de 1980.

- **Culture**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour la culture sont majorées de 0,46 M€ dont 0,20 M€ pour l'organisation de la Nuit blanche (en lien avec les recettes de mécénat inscrites au BP).

Les **dépenses d'investissement** pour la culture augmentent de 1,71 M€ suite à l'actualisation des coûts de construction du Théâtre 13.

Les **recettes d'investissement** sont majorées de 7,63 M€ pour l'inscription de la récupération de la TVA pour les travaux de la Gaité Lyrique et du cinéma le Louxor.

- **Aide Sociale et Solidarité**

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de 23,24 M€ dont 2,10 M€ au titre des restes à réaliser de l'année 2014. La progression des dépenses sociales est essentiellement due à l'ajustement de l'inscription du RSA du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (+ 6,00 M€), à la progression des dépenses d'aide sociale à l'enfance (+ 6,89 M€), ainsi qu'à l'augmentation de 6,54 M€ de la subvention versée au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour prendre en considération la prise d'effet retardée au 1^{er} avril 2015 de la révision du règlement municipal des aides sociales facultatives, notamment au titre du dispositif Navigo Emeraude Améthyste (NAM).

Les **dépenses d'investissement** inscrites pour l'aide sociale et la solidarité sont revues à la baisse de 1,72 M€ suite à l'actualisation des coûts et des calendriers de projets.

- **Famille**

Les **dépenses d'investissement** dédiées à la Famille augmentent de 0,02 M€.

- **Sport et jeunesse**

Les **dépenses de fonctionnement** relatives au sport et à la jeunesse sont ajustées de 2,56 M€ dont 0,50 M€ pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Ambition Olympique et Paralympique dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques, 0,40 M€ pour le marché des antennes jeunes, 0,33 M€ pour les parcs interdépartementaux, et 0,17 M€ pour l'organisation d'événements sportifs.

Les **recettes de fonctionnement** sont ajustées de 0,14 M€ au titre des recettes de billetterie du Stade Charléty.

Les **dépenses d'investissement** consacrées au Sport et à la Jeunesse sont majorées de 1,36 M€.

- **Enseignement et Formation**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour l'enseignement et la formation augmentent de 0,21 M€. La dotation de fonctionnement des collèges est minorée de 1,34 M€ sous l'effet contracté d'une baisse de 1,85 M€ des dépenses de chauffage des collèges désormais intégralement et

directement réglées par la Région Ile-de-France (puis refacturées au Département de Paris) et d'une hausse de 0,50 M€ de la dotation de restauration scolaire. Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 0,36 M€ pour les dépenses relatives aux centres de loisirs et aux ateliers ARE, 0,25 M€ au titre des transports scolaires, ainsi que 0,13 M€ pour le fonctionnement de l'école Boule.

Les **dépenses d'investissement** dédiées à l'enseignement et la formation sont revues à la hausse de 8,80 M€, dont 5,00 M€ pour les travaux dans les écoles et collèges et 3,00 M€ pour le Marché de Performance Energétique dans les écoles.

- Sécurité

Les **dépenses de fonctionnement** prévues pour la sécurité sont en hausse de 0,71 M€ dont 0,39 M€ destinés à renforcer les équipements des agents de sécurité de la Ville suite aux attentats de janvier, 0,20 M€ de frais de gardiennage et 0,13 M€ d'ajustement à la hausse de la subvention versée à la Préfecture de police.

Les **dépenses d'investissement** pour la Sécurité sont augmentées de 1,08 M€ pour les travaux d'office d'hygiène publique.

- Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux services généraux progressent de 60,71 M€ par rapport au BP 2015 dont 26,70 M€ au titre des restes à réaliser de l'année 2014 et 14,66 M€ d'inscriptions techniques liées à la constitution de provisions semi-budgétaires pour risques et charges, 8,30 M€ d'ajustements de dépenses de péréquation et 2,79 M€ pour le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement (ESA). Parmi les principaux ajustements figurent également : 3,50 M€ au titre des fluides, 0,78 M€ pour la maintenance informatique, 0,75 M€ pour la subvention versée à l'ASPP, 0,30 M€ pour la maintenance des centres thermiques. Enfin, 0,30 M€ sont consacrés à la mise en œuvre d'appels à projet sur le thème de la citoyenneté et de laïcité dans les quartiers politique de la Ville et 0,20 M€ pour la création de la carte citoyenne.

Les **recettes de fonctionnement** sont minorées de 0,23 M€ sous l'effet contracté d'une baisse de 2,70 M€ des recettes au titre de la Taxe sur la consommation finale d'électricité, de 0,60 M€ des recettes du fonds de compensation des AIS et d'une hausse de 3,07 M€ des remboursements versées par les états spéciaux d'arrondissement et le CASVP au budget général.

Les **dépenses d'investissement** pour les services généraux sont en hausse de 2,57 M€. Il est proposé l'inscription de 42 M€ pour la recapitalisation du Crédit Municipal de Paris, 4,2 M€ pour le désamiantage du POPB et 4,15 M€ pour la rénovation et pour le développement du projet de supervision des centres thermiques consistant dans la mise en place d'un outil d'analyse et de pilotage en temps réel des centres thermiques de plus de 70 Kwh et dans la création d'une salle de commande. Ce dispositif permettra de réaliser des économies substantielles sur les dépenses de fluides. Ces inscriptions en dépenses sont compensées par des mouvements techniques entre chapitres.

Au titre de l'équilibre du BS, il est à ajouter aux recettes de fonctionnement le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 après affectation soit 159,29 M€, dont 132,15 M€ sur le budget municipal et 27,14 M€ sur le budget départemental. L'autofinancement dégagé s'élève ainsi à 65,01 M€, hors opérations d'ordre.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue de la décision modificative N°1 adopté lors du Conseil de Paris de mars 2015, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2015 sont établies à :

- 1 533 M€ pour les autorisations de programme ;
- 294 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2014 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 324,08 M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- 6,50 M€ pour les autorisations de programme ;
- 94,01 M€ pour les crédits de paiement, qui recouvrent 93,23 M€ de dépenses réelles et 0,78 M€ de dépenses d'ordre.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 330,58 M€ pour les autorisations de programme ;
- 388,01 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 6,49 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 0,24 M€ en recettes.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Mission	Libellés	Autorisations de programme BS 2015	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	150 000	0
10000	Ressources humaines	0	0
12000	Finances et achats	715 000	0
13000	Immobilier, logistique et transports	0	0
21000	Patrimoine et architecture	20 000	0
30000	Familles et petite enfance	20 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	0	0
40000	Affaires culturelles	0	0
50000	Finances (services communs)	0	0
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	2 100 715	239 119
60000	Urbanisme	0	0
65000	Logement et habitat	0	0
80000	Affaires scolaires	0	0
80000	Affaires scolaires	298 000	0
Missions organiques		3 303 715	239 119
90000	Dons et legs	0	0
90001	Études	40 000	0
90002	Grands projets de renouvellement urbain	0	0
90003	Action en faveur des personnes handicapées	0	0
90004	Opérations sous mandat	0	0
90005	Schéma directeur informatique	1 850 000	0
90006	Compte foncier	0	0
90010	Subventions d'équipement	1 300 000	0
90011	Avances sur marchés	0	0
Missions transversales		3 190 000	0
TOTAL GENERAL		6 493 715	239 119

En dépense, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 2,04 M€ sur autorisations de programme de plan et 4,45 M€ sur autorisations de programme de projets.

Mission	Libellés	Vote BS 2015 (dépenses)		
		Plan	Projet	Total
05000	Systèmes et technologies de l'information	150 000,00	-	150 000,00
12000	Finances et Achats	715 000,00	-	715 000,00
21000	Patrimoine et architecture	20 000,00	-	20 000,00
30000	Familles et petite enfance	20 000,00	-	20 000,00
34000	Action sociale, enfance et santé	250 000,00	- 250 000,00	-
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	-	2 100 715,00	2 100 715,00
80000	Affaires scolaires	-	298 000,00	298 000,00
Missions organiques		1 155 000,00	2 148 715,00	3 303 715,00
90001	Etudes	40 000,00	-	40 000,00
90005	Schéma directeur informatique	550 000,00	1 300 000,00	1 850 000,00
90010	Subventions d'équipement	300 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00
Missions transversales		890 000,00	2 300 000,00	3 190 000,00
TOTAL GENERAL		2 045 000,00	4 448 715,00	6 493 715,00

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions du Département.

Dépenses

3,30 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....2,10 M€

Ce montant couvre notamment un complément d'autorisation de programme de 2,00 M€ pour l'opération cour de l'industrie.

FINANCES ET ACHATS.....0,72 M€

AFFAIRES SCOLAIRES.....0,30 M€

La proposition d'inscription porte sur un complément d'AP de 298 K€ sur la modernisation de la restauration scolaire du collège Coysevox et du groupe scolaire Joseph de Maistre (18e).

Recettes

Une seule inscription d'AP en recette de 239 K€ est proposée sur la mission du développement économique, emploi et enseignement supérieur.

Missions transversales

Dépenses

3,19 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....1,85 M€

La mise en place de la nouvelle architecture du budget d'investissement de la DSTI nécessite différents mouvements dont l'abondement de nouvelles AP, dont 1,00 M€ pour le projet du SI Santé.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT.....1,30 M€

Il est notamment proposé l'inscription d'un complément d'AP de 500 K€ pour la subvention de la maison de santé des étudiants et de 500 K€ pour le nouveau projet en faveur de la lutte contre la grande exclusion.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote de la décision modificative N°1 pour 2015 au Conseil de Paris de mars, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1,533 Md€.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit -11,7 M€ de termes et -197,5 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 1,324 Md€ pour le Département.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1		1 533 235 298,53	
CA 2014	AP terminées	-11 693 449,63	-0,8%
	Mandatements	-197 458 861,14	-12,9%
Total des Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS		1 324 082 987,76	

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1,331 Md€.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS		1 324 082 987,76	
BS 2015		6 493 715,00	
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS		1 330 576 702,76	

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Mission	Libellés	Stock net après DM1 2015	CA 2014			Vote BS 2015	Stock net après BS 2015 BS 2015
			AP terminées	Mandatelements	Total CA 2014		
05000	Systèmes et technologies de l'information	516 813,44	- 269 538,10	- 202 445,84	- 471 983,94	150 000,00	194 829,50
10000	Ressources humaines	97 528,09	-	- 33 107,66	- 33 107,66		64 420,43
12000	Finances et Achats	105 110,32	- 75 110,32	-	- 75 110,32	715 000,00	745 000,00
13000	Immobilier, logistique et transports	830 828,59	-	- 57 203,37	- 57 203,37		773 625,22
21000	Patrimoine et architecture	4 286 797,02	- 1 306 555,34	- 697 890,19	- 2 004 445,53	20 000,00	2 302 351,49
30000	Familles et petite enfance	9 565 815,36	- 1,14	- 2 685 778,87	- 2 685 780,01	20 000,00	6 900 035,35
34000	Action sociale, enfance et santé	49 184 066,52	-	- 11 152 914,07	- 11 152 914,07		38 031 152,45
40000	Affaires culturelles	1 170 887,47	- 42 232,91	- 311 585,05	- 353 817,96		817 069,51
50000	Finances	9 000 000,00	- 6 000 000,00	-	- 6 000 000,00		3 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	2 345 007,29	- 9 642,17	- 22 952,98	- 32 595,15	2 100 715,00	4 413 127,14
60000	Urbanisme	888 248,88	-	- 70 731,07	- 70 731,07		817 517,81
80000	Affaires scolaires	149 648 128,90	- 168 665,69	- 32 173 380,76	- 32 342 046,45	298 000,00	117 604 082,45
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	-	-	-		38 803,15
Missions organiques		227 678 035,03	-7 871 745,66	-47 407 989,86	-55 279 735,52	3 303 715,00	175 702 014,51
90000	Dons et legs	35 894,00	-	- 18 851,97	- 18 851,97		17 042,03
90001	Etudes	1 226 483,63	- 31 503,52	- 122 465,16	- 153 968,68	40 000,00	1 112 514,95
90002	Grands projets de renouvellement urbain	78 805 425,40	-	- 11 276 183,65	- 11 276 183,65		67 529 241,75
90003	Action en faveur des personnes	1 258 078,31	-	- 11 415,79	- 11 415,79		1 246 662,52
90004	Opérations sous mandat	4 666 287,00	- 358 649,83	- 80 675,56	- 439 325,39		4 226 961,61
90005	Schéma directeur informatique	5 717 235,73	- 371 638,16	- 1 652 447,42	- 2 024 085,58	1 850 000,00	5 543 150,15
90006	Compte foncier	4 008 811,20	- 421 729,44	- 281 945,57	- 703 675,01		3 305 136,19
90007	Avances de trésorerie	6 823 438,00	-	- 3 340 000,00	- 3 340 000,00		3 483 438,00
90010	Subventions d'équipement	1 194 450 610,23	- 1 073 183,02	-133 266 886,16	- 134 340 069,18	1 300 000,00	1 061 410 541,05
90011	Avances sur marchés	8 565 000,00	- 1 565 000,00	-	- 1 565 000,00		7 000 000,00
Missions transversales		1 305 557 263,50	-3 821 703,97	-150 050 871,28	-153 872 575,25	3 190 000,00	1 154 874 688,25
TOTAL GENERAL		1 533 235 298,53	-11 693 449,63	-197 458 861,14	-209 152 310,77	6 493 715,00	1 330 576 702,76

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 94,01 M€ :

- 4,34 M€ d'opérations réelles supplémentaires, dont le financement est assuré par l'autofinancement volontaire dégagé de la section de fonctionnement ;
- 88,89 M€ correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2014, comptant le report du résultat de la section d'investissement (déficitaire de 86,40 M€) et la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses (2,48 M€), couverts par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement ;
- 0,78 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		93 224 282,11	40 282 156,52
018	Revenu de solidarité active	- 543 180,00	-

13	Subventions d'équipement	-	-
16	Emprunt et dettes assimilées	-	- 48 603 031,59
204	Subventions d'équipement versées	- 1 333 493,10	-
20	Immobilisations incorporelles	- 4 953 812	-
21	Immobilisations corporelles	- 1 168 753,43	-
23	Immobilisations en cours	14 390 141,87	-
26	Participations et créances	515 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	- 200 000,00	-
45	Opérations pour compte de tiers	113 784,00	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 404 594,77	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	88 885 188,11
OPERATIONS D'ORDRE		784 000,00	53 726 125,59
021	Virement de la section de fonctionnement	-	52 942 125,59
040	Opérations d'ordre de transfert	-	-
041	Opérations à l'intérieur de la section	784 000,00	784 000,00
TOTAL GENERAL		94 008 282,11	94 008 282,11

L'essentiel des mouvements consistent en des virements entre chapitres à l'intérieur de la section de règlement, conformément aux prévisions d'exécution 2015.

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	93 224 282,11	40 282 156,52
Affaires culturelles	-40 000,00	
Affaires scolaires	12 696 404,00	
Action sociale, enfance et santé	-1 943 212,00	
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	-1 608 000,00	
Familles et petite enfance	-376 098,00	
Logement et habitat	-300 000,00	
Patrimoine et architecture	-105 000,00	
Finance (Services communs)	84 900 188,11	40 282 156,52
OPERATIONS D'ORDRE	784 000,00	53 726 125,59
Finance (Services communs)	784 000,00	53 726 125,59
TOTAL GENERAL	94 008 282,11	94 008 282,11

Opérations réelles

Mouvements intervenus antérieurement

Les dépenses imprévues (chapitre 020) ont été mobilisées à hauteur de 0,56 M€ pour les reports de paiement des opérations pour compte de tiers du Collège Saussure au compte 458114 afin d'assurer les paiements dus par la collectivité avant le budget supplémentaire de l'exercice 2015.

Ce virement entre chapitres est sans incidence sur le montant du budget.

Dépenses

Les dépenses réelles (93,22 M€) se composent de 4,34 M€ d'inscriptions additionnelles et de 88,89 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat, dont 2,48 M€ de restes à réaliser et 86,40 M€ de reprise du déficit cumulé de la section d'investissement.

AFFAIRES SCOLAIRES.....12,70 M€

12,66 M€ sont inscrits pour permettre le remboursement à la Ville des sommes dues pour les travaux réalisés sur le collège de l'opération MacDonald.

S'y ajoutent 0,04 M€ d'ajustement des comptes de tiers, notamment sur l'opération du collège Saussure.

AFFAIRES CULTURELLES.....-0,04 M€

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....-1,94 M€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	-1,61 M€
FAMILLE PETITE ENFANCE.....	-0,38 M€
LOGEMENT ET HABITAT.....	-0,30 M€
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....	-0,11 M€

Ces montants, ci-dessus, constituent le solde des mouvements techniques entre chapitres et collectivités opérés pour ajuster la section de règlement aux prévisions d'exécution.

Recettes

Recettes réelles

Mouvements financiers

FINANCES.....	- 48,60 M€
---------------	------------

Compte-tenu des mouvements prévus, l'autorisation d'emprunt départementale est minorée de 48,60 M€, et celle de la Ville est réciproquement rehaussée du même montant. L'autorisation d'emprunt reste inchangée à 744 M€ pour l'ensemble de la collectivité.

Opérations d'ordre

Dépenses

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 0,78 M€ pour la réintégration patrimoniale des frais d'études et d'insertion.

Recettes

Virement de la section de fonctionnement

FINANCES.....52,94 M€

L'autofinancement volontaire de la section de fonctionnement, dégagé à hauteur de 52,94 M€, assure l'équilibre de la section d'investissement.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue de la décision modificative N°1 adopté lors du Conseil de Paris de mars 2015, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2015 sont établies à 3 217,51 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 98,52 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département.....+ 72,58 M€
- fiscalité- 1,50 M€
- dotations et participations.....+ 0,30 M€
- excédent de fonctionnement reporté.....+ 27,14 M€

+ 98,52 M€

en dépenses :

- charges à caractère général, dont 2,17 M€ au titre des RAR.....+ 10,98 M€
- autres charges de gestion courante, dont 0,22 M€ au titre des RAR.....+ 0,22 M€
- insertion, dont 2,04 M€ au titre des RAR..... + 8,04 M€
- autonomie dont 0,06M€ au titre des RAR.....+ 0,06 M€
- atténuations de produits (péréquation).....+ 9,96 M€
- participations+ 1,15 M€
- charges exceptionnelles.....+ 15,16 M€
- autofinancement.....+ 52,94 M€

+ 98,52 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2015	Variation du BS 2015	Montant nouveau budget 2015
FISCALITE	2 240 893 185,00	-1 503 900,00	2 239 389 285,00
Impôts directs locaux	1 283 280 185,00	0,00	1 283 280 185,00
Impôts indirects	957 613 000,00	-1 503 900,00	956 109 100,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	54 033 516,00	300 000,00	54 333 516,00
Concours de l'Etat	3 335 978,00	0,00	3 335 978,00
<i>Dot at ion globale de fonct ionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dot at ions de compens at ion</i>	<i>3 335 978,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 335 978,00</i>
Autres participations	50 697 538,00	300 000,00	50 997 538,00
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	453 884 235,00	72 579 844,19	526 464 079,19
AUTONOMIE	11 300 000,00	0,00	11 300 000,00
INSERTION	264 030 585,00	0,00	264 030 585,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	102 055 195,00	0,00	102 055 195,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	565 695,00	0,00	565 695,00
Autres produits de gestion courante	101 489 500,00	0,00	101 489 500,00
PRODUITS FINANCIERS	1 161 700,00	0,00	1 161 700,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 552 000,00	0,00	89 552 000,00
ATTENUATION DE CHARGES	495 000,00	0,00	495 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 000,00	0,00	100 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	27 140 106,14	27 140 106,14
TOTAL	3 217 505 416,00	98 516 050,33	3 316 021 466,33

L'inscription de 98,52 M€ proposée en recettes au budget supplémentaire 2015 résulte des mouvements suivants :

Sur les impôts indirects, une baisse de 0,90 M€ de taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE) est prévue ainsi qu'une diminution de 0,60 M€ des reversements de frais de gestion de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS).

Sur les autres participations, il est proposé un abondement de 0,30 M€ (équilibré en dépenses) au titre des études de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2014 s'élève à 116,03 M€. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour 88,89 M€. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2014 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 27,14 M€.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 72,58 M€ à la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2015	Variations BS 2015			Montant des crédits ouverts 2015
		BS proprement dit	restes à réaliser de 2014	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	220 407 232,00	0,00		0,00	220 407 232,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	903 341 310,00	8 813 688,00	2 391 094,31	11 204 782,31	914 546 092,31
Charges à caractère général	101 727 940,00	8 812 805,00	2 170 267,57	10 983 072,57	112 711 012,57
Autres charges de gestion courante	801 613 370,00	883,00	220 826,74	221 709,74	801 835 079,74
<i>Aides sociales (hors subventions)</i>	<i>700 211 089,00</i>	<i>1 620 000,00</i>		<i>1 620 000,00</i>	<i>701 831 089,00</i>
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>35 407 911,00</i>	<i>-371 250,00</i>		<i>-371 250,00</i>	<i>35 036 661,00</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collèges</i>	<i>19 997 870,00</i>	<i>-1 344 282,00</i>		<i>-1 344 282,00</i>	<i>18 653 588,00</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>19 850 000,00</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>26 146 500,00</i>	<i>96 415,00</i>	<i>220 826,74</i>	<i>317 241,74</i>	<i>26 463 741,74</i>
PARTICIPATIONS	401 701 993,00	1 150 009,00		1 150 009,00	402 852 002,00
STIF	377 757 282,00	0,00		0,00	377 757 282,00
Caisses des écoles	4 500 000,00	1 005 709,00		1 005 709,00	5 505 709,00
Enseignement privé	19 444 711,00	144 300,00		144 300,00	19 589 011,00
AUTONOMIE	145 900 000,00	0,00	64 748,32	64 748,32	145 964 748,32
INSERTION	419 943 811,00	6 000 000,00	2 036 517,78	8 036 517,78	427 980 328,78
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	0,00		0,00	100 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 247 600,00	15 162 728,00	41,33	15 162 769,33	18 410 369,33
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 035 443 470,00	9 955 098,00		9 955 098,00	1 045 398 568,00
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	0,00	52 942 125,59		52 942 125,59	52 942 125,59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	85 100 000,00	0,00		0,00	85 100 000,00
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 320 000,00	0,00		0,00	2 320 000,00
TOTAL	3 217 505 416,00	94 023 648,59	4 492 401,74	98 516 050,33	3 316 021 466,33

L'inscription de 98,52 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2014 pour une somme de 4,49 M€ inscrits à hauteur de :

- 2,17 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,22 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 2,04 M€ au chapitre 017 (RSA),
- 0,06 M€ au chapitre 016 (APA),
- 41 € au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2014. Leur montant est constaté au compte administratif, et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire, hors RAR, atteignent un montant de 94,02 M€.

Les charges à caractère général augmentent de 8,81 M€, dont 6,89 M€ supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance, principalement pour le financement des dépenses d'intérim (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement). Il est également proposé de majorer de 0,30 M€ les crédits d'études de maîtrises

d'œuvre urbaines et sociales (MOUS, équilibrés en recettes), de 0,25 M€ les dépenses de fluides, et de 0,20 M€ les dépenses de gardiennage.

Les dépenses d'aide sociale progressent de 7,62 M€. Il est proposé d'inscrire :

- 6,00 M€ de dépenses d'insertion au titre du RSA, sous l'effet de la progression du nombre de bénéficiaires ;
- 1,10 M€ pour le financement de l'APA différentielle en raison de l'augmentation des tarifs et d'une activité en hausse;
- 0,52 M€ au titre des droits de priorité.

Les autres charges de gestion courante hors dépenses sociales baissent de 1,62 M€.

La dotation de fonctionnement des collèges est par ailleurs minorée de 1,34 M€ sous l'effet contracté d'une baisse de 1,85 M€ des dépenses de chauffage des collèges désormais intégralement et directement réglées par la Région Ile-de-France (puis refacturées au Département de Paris) et d'une hausse de 0,50 M€ de la dotation de restauration scolaire.

Il est proposé de majorer les participations de 1,15 M€, dont 1,01 M€ consacré au financement des caisses des écoles. Il s'agit d'un transfert technique de crédits entre le budget de la commune et du département de Paris.

Les atténuations de produits augmentent de 9,96 M€, essentiellement pour prendre en compte l'ajustement du Fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 7,95 M€ et du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 2,09 M€.

S'agissant des charges exceptionnelles, l'inscription de 15,16 M€ concerne une augmentation de 0,50 M€ des crédits pour régularisations de titres annulés sur exercice antérieur et de 14,66 M€ sur les provisions pour risques et charges.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 52,94 M€, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel que constaté au compte administratif 2014.

4^{ème} Partie : PROJETS DE DELIBERATION

PROJET DE DELIBERATION

2015 DFA 5 G 1^{er}

sur la section d'investissement

LE CONSEIL DE PARIS, SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III « Finances du département », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget et règlement des comptes », article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2015 ;

Vu la délibération des 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n°1 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DELIBERE

Article unique - Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 330 576 702,76 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;
- à la somme de **387 551 974,11 €** en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2015)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	194 829,50	0,00
10000	Ressources humaines	64 420,43	0,00
12000	Achats	745 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	773 625,22	0,00
21000	Patrimoine et architecture	2 302 351,49	0,00
30000	Familles et petite enfance	6 900 035,35	211 647,15
34000	Action sociale, enfance et santé	38 031 152,46	8 403 058,65
40000	Affaires culturelles	817 069,51	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	3 000 000,00	10 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	4 413 127,14	0,00
65000	Logement et habitat	817 517,81	0,00
80000	Affaires scolaires	117 604 082,45	13 465 707,72
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	0,00
Missions organiques		175 702 014,51	32 080 413,52
90000	Dons et legs	17 042,03	35 080,83
90001	Études	1 112 514,95	0,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	67 529 241,75	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 246 662,52	0,00
90004	Opérations sous mandat	4 226 961,61	1 323 734,00
90005	Schéma directeur informatique	5 543 150,15	5 000 000,00
90006	Compte foncier	3 305 136,19	0,00
90007	Avances de trésorerie	3 483 438,00	4 180 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 061 410 541,05	721 101 647,21
90011	Avances sur marchés	7 000 000,00	7 049 235,60
Missions transversales		1 154 874 688,25	738 689 697,64
TOTAL GENERAL		1 330 576 702,76	770 770 111,16

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D' INVESTISSEMENT		A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	920 000,00		-543 180,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	2 537 000,00	166 506,90	-1 500 000,00		
204	Subventions d'équipement versées (8)	144 610 622,00	27 520,00	-4 981 332,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	5 001 020,00	31 246,57	-1 200 000,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	35 052 043,00	2 255 319,77	12 134 822,10		
Total des dépenses d'équipement		188 120 685,00	2 480 593,24	3 910 310,10		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	500 000,00		515 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	3 979 050,00		-200 000,00		
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00				
Total des dépenses financières		5 479 050,00		315 000,00		
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	2 943 957,00		113 784,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		196 543 692,00	2 480 593,24	4 339 094,10		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	86 500 000,00				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	10 500 000,00		784 000,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		97 000 000,00		784 000,00		
TOTAL		293 543 692,00	2 480 593,24	5 123 094,10		
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						86 404 594,77
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne PAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors PAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = FI 021 ; DI 040 = FF 042 ; FI 040 = DF 042 ; DI 041 = FI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D' INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	107 283 771,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	71 238 809,00		-48 603 031,59		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		178 522 580,00		-48 603 031,59		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT			88 885 188,11		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	4 388 612,00				
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		14 388 612,00		88 885 188,11		
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	5 032 500,00				
Total des recettes réelles d'investissement		197 943 692,00		40 282 156,52		

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)			52 942 125,59		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	85 100 000,00				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	10 500 000,00		784 000,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 600 000,00		53 726 125,59		

TOTAL

293 543 692,00

94 008 282,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSTIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	193 784 188,11	3 188 520,00	150 000,00	41 686 650,00	2 896 754,00	4 068 392,00
	DEPENSES REELLES	100 000 188,11	2 688 520,00	150 000,00	41 186 650,00	2 896 754,00	4 068 392,00
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				914 830,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				775 357,00	1 261 754,00	105 800,00
276	Autres créances immobilisées						
001	Résultat antérieur reporté	86 404 594,77					
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
261	Titres de participation	715 000,00					
266	Autres formes de participation	300 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	300 000,00					
	Equipements départementaux	10 753 073,34	2 688 520,00	150 000,00	33 894 463,00	415 000,00	2 758 902,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	666 506,90	105 000,00		100 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		162 000,00		20 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	831 246,57	948 520,00		690 000,00	37 500,00	225 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	9 255 319,87	993 000,00	150 000,00	33 084 463,00	377 500,00	2 533 902,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		480 000,00				
211	Terrains						
	Equipements non départementaux (compte 204)	527 520,00			5 602 000,00	1 220 000,00	1 203 690,00
204	Subventions d'équipement versées	527 520,00			5 602 000,00	1 220 000,00	1 203 690,00
	DEPENSES D'ORDRE	93 784 000,00	500 000,00		500 000,00		
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 500 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	86 400 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	100 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 284 000,00	500 000,00		500 000,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	6 784 000,00	500 000,00		500 000,00		
216	Collections et œuvres d'art	500 000,00					
	TOTAL RECETTES	266 847 091,11	500 000,00		11 272 506,00		32 500,00
	RECETTES REELLES	121 520 965,52			10 772 506,00		32 500,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 772 506,00		
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				5 000 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						32 500,00
132	Subventions d'équipement non transférables						
274	Prêts						
276	Autres créances immobilisées						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
106	Réserves	88 885 188,11					
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	22 635 777,41					
	RECETTES D'ORDRE	145 326 125,59	500 000,00		500 000,00		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 942 125,59					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 942 125,59					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 100 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 845 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	16 255 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 284 000,00	500 000,00		500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 000 000,00	500 000,00		500 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 784 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
15 263 650,00			376 820,00		102 180 000,00	10 400 000,00	13 557 000,00	387 551 974,11	
12 263 650,00			376 820,00		102 180 000,00	10 400 000,00	13 557 000,00	289 767 974,11	
								914 830,00	455
								2 142 911,00	458
3 479 050,00								3 479 050,00	276
								86 404 594,77	001
								1 000 000,00	020
								715 000,00	261
								300 000,00	266
								300 000,00	272
2 671 000,00			376 820,00		1 100 000,00		47 000,00	54 854 778,34	
150 000,00								1 021 506,90	203
								182 000,00	205
100 000,00			25 000,00					2 857 266,57	218
2 421 000,00			351 820,00		100 000,00		47 000,00	49 314 004,87	231
								480 000,00	232
					1 000 000,00			1 000 000,00	211
6 113 600,00					101 080 000,00	10 400 000,00	13 510 000,00	139 656 810,00	
6 113 600,00					101 080 000,00	10 400 000,00	13 510 000,00	139 656 810,00	204
3 000 000,00								97 784 000,00	
								86 500 000,00	
								86 400 000,00	139
								100 000,00	280
3 000 000,00								11 284 000,00	
3 000 000,00								10 784 000,00	231
								500 000,00	216
8 430 377,00					100 380 000,00	89 500,00		387 551 974,11	
5 430 377,00					100 380 000,00	89 500,00		238 225 848,52	
								5 772 506,00	133
								5 000 000,00	455
								32 500,00	458
1 041 765,00						89 500,00		1 131 265,00	132
208 612,00								208 612,00	274
4 180 000,00								4 180 000,00	276
					100 380 000,00			100 380 000,00	131
								10 000 000,00	102
								88 885 188,11	106
								22 635 777,41	164
3 000 000,00								149 326 125,59	
								52 942 125,59	
								52 942 125,59	021
								85 100 000,00	
								68 845 000,00	280
								16 255 000,00	281
3 000 000,00								11 284 000,00	
3 000 000,00								7 000 000,00	238
								500 000,00	102
								3 784 000,00	203

PROJET DE DELIBERATION

2015 DFA 5 G 2ème

sur la section de fonctionnement

LE CONSEIL DE PARIS SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2015 ;

Vu la délibération des 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n°1 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire du Département pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} commission ;

DELIBERE :

Article 1er. - Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- **Dépenses**.....3 316 021 466,33 €
- **Recettes**.....3 316 021 466,33 €

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2. – Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I-II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	101 727 940,00	2 170 267,57	8 812 805,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	220 407 232,00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 035 443 470,00		9 955 098,00		
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	800 000,00				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	145 900 000,00	64 748,32			
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	419 143 811,00	2 036 517,78	6 000 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 201 924 863,00	220 826,74	1 150 892,00		
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 390 500,00				
Total des dépenses de gestion courante		3 126 737 816,00	4 492 360,41	25 918 795,00		
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 247 600,00	41,33	500 000,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)			14 662 728,00		
022	Dépenses imprévues	2 320 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 132 405 416,00	4 492 401,74	41 081 523,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			52 942 125,59		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	85 100 000,00				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		85 100 000,00		52 942 125,59		
TOTAL		3 217 505 416,00	4 492 401,74	94 023 648,59		
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						=

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	495 000,00				
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	2 800 000,00				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	14 300 000,00				
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	261 230 585,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	565 695,00				
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	946 913 000,00		-900 000,00		
731	Impositions directes	1 293 980 185,00		-603 900,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	507 917 751,00		72 879 844,19		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	101 489 500,00				
Total des recettes de gestion courante		3 129 691 716,00		71 375 944,19		
76	PRODUITS FINANCIERS	1 161 700,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	152 000,00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 131 005 416,00		71 375 944,19		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	86 500 000,00				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		86 500 000,00				
TOTAL		3 217 505 416,00		71 375 944,19		
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						27 140 106,14
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL DEPENSES	1 204 426 421,59	82 759 309,64	1 688 301,00	92 219 932,00	11 954 804,00	59 158 386,00
	DEPENSES REELLES	1 066 384 296,00	82 759 309,64	1 688 301,00	92 219 932,00	11 954 804,00	59 158 386,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 547 224,00		175 175,00		3 409 144,00
611	Contrats de prestations de services		863 200,00			45 000,00	645 930,00
613	Locations		7 262 600,00		110 606,00	105 000,00	1 263 215,00
614	Charges locatives et de copropriété		1 071 400,00		10 941,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 745 000,00		2 113 281,00	128 000,00	474 651,00
616	Primes d'assurances		535 600,00		216 805,00		
617	Etudes et recherches	500 000,00	5 000,00		65 880,00		85 142,00
618	Divers		3 220 267,57		9 830,00	6 000,00	29 930,00
621	Personnel extérieur au service		7 429 600,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		185 000,00		34 069,00		3 030 312,00
623	Publicité, publications, relations publiques		39 745,00		55 425,00	64 216,00	32 496,00
625	Déplacements et missions		8 550,00		82 000,00	500,00	91 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		550 000,00		16 000,00		
628	Divers		694 423,00	1 007 000,00	64 524,00	4 000,00	487 801,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		780 000,00	16 000,00	839 100,00	18 000,00	614 000,00
6411	Personnel titulaire		4 299 400,00		27 370 100,00	28 300,00	19 777 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		29 200,00		705 500,00		1 891 500,00
6416	Emplois aidés		25 142 500,00	477 800,00	584 400,00	510 700,00	1 100,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 860 000,00	26 000,00	13 224 900,00	38 700,00	8 895 900,00
647	Autres charges sociales		7 101 582,00	157 101,00	697 366,00	168 273,00	231 463,00
648	Autres charges de personnel		398 700,00	4 400,00	408 400,00	3 900,00	242 400,00
651	Aides à la personne		50 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 430 000,00				
655	Contributions obligatoires		962 826,74		38 242 599,00		
657	Subventions		4 346 950,00		5 795 709,00	4 500 000,00	6 270 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 390 500,00				170 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		90 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles		1 620 041,33				
624	Transports de biens et transports collectifs				39 160,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				5 962,00	7 400,00	21 502,00
6413	Personnel non titulaire				1 172 200,00		1 871 200,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				180 000,00	217 400,00	30 000,00
656	Participations					6 076 415,00	9 542 000,00
6412	Assistantes maternelles						
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
022	Dépenses imprévues	2 320 000,00					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 500 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	14 662 728,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 045 398 568,00					
	DEPENSES D'ORDRE	138 042 125,59					
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 942 125,59					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 942 125,59					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 100 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	85 100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RSA, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aména- gement et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
859 729 327,00	800 000,00	147 797 548,32	427 180 328,78	6 582 676,00	2 218 416,00	399 357 391,00	20 148 625,00	3 316 021 466,33	
859 729 327,00	800 000,00	147 797 548,32	427 180 328,78	6 582 676,00	2 218 416,00	399 357 391,00	20 148 625,00	3 177 979 340,74	
816 484,00			268 700,00		35 300,00			6 285 027,00	606
26 821 949,00			13 856 652,00			17 684 700,00	637 500,00	60 554 931,00	611
431 117,00			904 910,00		15 000,00			10 092 448,00	613
26 045,00			263 515,00		10 000,00			1 431 901,00	614
762 774,00			84 510,00		23 600,00			5 331 816,00	615
2 105,00								754 510,00	616
399 694,00			50 000,00		525 000,00			1 630 716,00	617
305 867,00			2 864 764,00				2 930 000,00	9 366 658,57	618
								7 429 600,00	621
1 383 837,00		1 114 748,32	20 000,00					5 767 966,32	622
249 410,00			132 811,00				22 160,00	596 263,00	623
1 680 262,00		11 000,00	20 000,00					1 893 812,00	625
428 080,00			155 000,00					1 149 080,00	626
22 354 453,00		50 000,00	775 000,00				90 000,00	25 527 201,00	628
1 077 500,00		31 500,00	88 000,00	9 700,00	13 400,00	5 300,00	7 800,00	3 500 300,00	633
28 702 934,00		1 263 400,00	3 582 000,00					85 023 334,00	6411
280 300,00			20 000,00					2 926 500,00	6414
939 700,00				287 000,00	402 100,00	160 200,00	234 200,00	28 739 700,00	6416
20 194 700,00		485 200,00	1 220 000,00	15 900,00	21 900,00	8 700,00	14 900,00	48 006 800,00	645
1 353 147,00		25 500,00	8 000,00	94 776,00	132 216,00	52 809,00	1 485 565,00	11 507 798,00	647
350 000,00		16 200,00	50 000,00	5 300,00	4 800,00	1 400,00	53 900,00	1 539 400,00	648
104 291 086,00	800 000,00	144 800 000,00	376 688 139,78				1 370 000,00	627 999 225,78	651
								7 430 000,00	653
20 675 852,00						377 757 282,00		437 638 559,74	655
3 173 711,00			3 707 906,00		1 009 000,00	3 300 000,00	12 147 000,00	44 250 276,00	657
								1 560 500,00	658
								100 000,00	668
25 000,00								115 000,00	671
9 600,00						3 000,00		1 632 641,33	678
2 677 158,00								2 716 318,00	624
83 511,00			34 384,00		26 100,00			178 859,00	635
475 700,00			12 000,00				100,00	3 531 200,00	6413
547 199 209,00								547 626 609,00	652
39 375 542,00			22 374 037,00	6 170 000,00		364 000,00	1 150 000,00	85 051 994,00	656
33 182 600,00								33 182 600,00	6412
						20 000,00		23 000,00	627
							5 500,00	5 500,00	637
								2 320 000,00	022
								1 500 000,00	654
								2 000 000,00	673
								14 662 728,00	681
								1 045 398 568,00	739
								138 042 125,59	
								52 942 125,59	
								52 942 125,59	023
								85 100 000,00	
								85 100 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL RECETTES	147 545 391,14	2 995 424 405,19	2 130 000,00	5 091 970,00	36 000,00	13 682 000,00
	RECETTES REELLES	61 045 391,14	2 995 424 405,19	2 130 000,00	5 091 970,00	36 000,00	13 682 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		445 000,00				
708	Autres produits		525 695,00			36 000,00	
731	Impôts directs		1 293 376 285,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		851 200 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		57 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	22 813 000,00	262 000 000,00				
747	Participations	10 230 585,00	526 464 079,19		2 170 000,00		8 042 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 963 346,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	2 130 000,00			
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						5 180 000,00
758	Produits divers de gestion courante						460 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
753	Recouvrement des Indus d'insertion et d'aide sociale						
778	Autres produits exceptionnels						
	Résultat de fonctionnement reporté	27 140 106,14					
761	Produits de participations	861 700,00					
	RECETTES D'ORDRE	86 500 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 500 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	86 400 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décimé en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE				
IV - ANNEXES							IV		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1		
5 Action sociale (hors RM, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
104 784 500,00	2 800 000,00	14 300 000,00	4 000 000,00		500 000,00	10 817 200,00	14 910 000,00	3 316 021 466,33	
104 784 500,00	2 800 000,00	14 300 000,00	4 000 000,00		500 000,00	10 817 200,00	14 910 000,00	3 229 521 466,33	
								50 000,00	6419
								445 000,00	645
4 000,00								565 695,00	708
								1 293 376 285,00	731
								851 200 000,00	732
								57 000 000,00	734
								284 813 000,00	735
13 106 000,00		10 700 000,00	2 400 000,00		500 000,00	8 720 200,00	14 910 000,00	597 242 864,19	747
								6 885 316,00	748
179 500,00								2 709 500,00	752
87 260 000,00								92 440 000,00	751
3 925 000,00						1 955 000,00		6 340 000,00	758
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00						142 000,00		152 000,00	771
	2 800 000,00	600 000,00	1 600 000,00					5 000 000,00	753
		3 000 000,00						3 000 000,00	778
								27 140 106,14	002
								861 700,00	761
								86 500 000,00	
								86 500 000,00	
								86 400 000,00	777
								100 000,00	781

